

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 79/I32 du 30/03/79 *K*  
2103/9/11 portant reclassement et no-  
mination de Messieurs PEKA Alexandre  
et MAKAMBALA Pierre Adjoints Techni-  
ques des cadres de la catégorie B,  
hiérarchie I des Services Techniques.

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-  
VERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(/ I S A S :

Vu l'Acte 005/PCT-CC du 7-2-1979  
Vu la Loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut  
général des Fonctionnaires ;  
Vu le Décret n° 64-62 du 25-2-64 portant modification du  
décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de  
la catégorie A 1 des Services Techniques ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires  
de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3-2-62  
portant statut général des Fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;  
Vu le décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les  
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Po-  
pulaire du Congo ;  
Vu le décret n° 78/685 du 18-11-78 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu l'arrêté n° 0163/MJT-DGT-DGAPE du 12 janvier 1973, au-  
torisant à titre exceptionnel certains Fonctionnaires des Mines à  
suivre un stage en URSS ;  
Vu la lettre n° 6820/SGFPT-DFP du 16 septembre 1978 du  
Directeur des Etudes et de la Planification ;  
Vu l'arrêté n° 7236/MMERS-DCMH portant promotion des  
Adjoints Techniques des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des  
Services Techniques (Mines) ;

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions du décret 64/62 du  
25 février 1964 susvisé les Fonctionnaires des cadres de la caté-  
gorie B, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) en service  
au Secrétariat Général aux Mines et aux Hydrocarbures, titulaires

...

du Diplôme d'Ingénieur des Mines de Moscou et du Diplôme Géophysicien de l'Institut de Pétrochimie de Bakou URSS, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés comme suit :

INGENIEUR DES MINES, 1ER ECHELON INDICE 830 ACC NEANT

Mr. - PEKA Alexandre, Adjoint-Technique de 3e échelon

INGENIEUR GEOPHYSICIEN, 1ER ECHELON INDICE 830 ACC NEANT

Mr. - MAKAMBALA Pierre, Adjoint-Technique de 3e échelon.

Article 2: Le présent décret qui / prendra effet tant du point de vue de la solde que/l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 MARS 1979

PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE  
DU PLAN.

Colonel Denis Sylvain GOMA.

Pour LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE  
CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

JAMBENGA.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

André MOUELE.

LE MINISTRE DES FINANCES

Henri LOPES.

- AMPLIATIONS :
- JORPC..... 1
  - SGPPT-DFP..... 3
  - D.B..... 3
  - D.C.F..... 2
  - S.G.M.H..... 2
  - SGCM/BC..... 3
  - DOSSIERS..... 6
  - INTERESSES..... 2/22